

Fiche de données de sécurité

Préparé: 24-09-2018

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Nettoyant lunettes, spray

Code produit: 2525

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Fournit des lunettes propres, brillantes et antistatiques.

Utilisation déconseillée: Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Sterling Polish Company A/S

Nybrovej 95

DK-2820 Gentofte

Tlf.: +45 45 87 70 44

www.sterlingpolish.dk

Contact et mail:

Hans Rasmussen, hgr@sterlingpolish.dk

Service responsable:

mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: KN

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008): Flam. Liq. 3;H226.

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement:

Attention

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

2.3. Autres dangers

Le produit contient des solvants organiques. Une exposition répétée aux solvants organiques peut causer des dommages au système nerveux central et aux organes internes comme le foie et les reins.

Autre:

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index	No.-CAS/ CE	Classification-CLP	w/w %	Note
Éthanol	603-002-00-5	64-17-5 / 200-578-6	Flam. Liq. 2;H225	10-30	1
Propane-2-ol	603-117-00-0	67-63-0/ 200-661-7	Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336	1-5	1

1 = La substance est un solvant organique.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Sortir à l'air frais. Placer l'accidenté sous surveillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux: Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Brûler: Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau – contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

Conseils généraux: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais. En cas d'incendie, le produit se décompose et des gaz dangereux tels que CO_x peuvent se dégager. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les conteneurs exposés au feu doivent être refroidis à l'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8. Personnel d'intervention : le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé. Evitez toute électricité statique. Eviter d'inhaler.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts. - voir rubrique 12.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant ininflammable, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon. Pour l'élimination, voir rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir ci-dessus.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-oeil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Stockage ignifuge. Les liquides inflammables doivent être entreposés suivant la réglementation locale en vigueur en matière de stockage des produits inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir utilisation rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (INRS ED 984):

Composants	Paramètres de contrôle (VLEP-8h)	Paramètres de contrôle (VLCT)	Remarques
Éthanol	1000 ppm – 1900 mg/m ³	5000 ppm – 9500 mg/m ³	-
Propane-2-ol	-	400 ppm – 980 mg/m ³	-

Valeur de la DNEL/PNEC:

DNEL - Éthanol :

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	950 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	343 mg/kg bw/day

Consommateurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	114 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	206 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	87 mg/kg bw/day

DNEL - Propane-2-ol:

Travailleurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	500 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	888 mg/kg bw/day

Consommateurs

Inhalation - Chroniques Systémiques	89 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	319 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	26 mg/kg bw/day

PNEC - Éthanol :

Eau douce	0,96 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	2,75 mg/L
Eau de mer	0,79 mg/L
Sol	0,63 mg/kg soil dw

PNEC - Propane-2-ol:

Eau douce	140,9 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	140,9 mg/L
Eau de mer	140,9 mg/L
Sol	28 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Donnée non disponible.

Contrôles techniques appropriés

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre A. (EN 136/140/145)
Protection des mains:	Normalement pas requis. Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc (EN 374).
Protection des yeux/du visage:	Non exigé.
Protection de la peau	Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Assurez vous, lorsque vous utilisez le produit, qu'un matériau de barrage est disponible à proximité immédiate. Utilisez, dans la mesure du possible, un plateau de préhension pour collecter les déversements pendant le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide
Odeur:	-
Seuil olfactif:	
pH:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Point d'éclair (°C):	30
Taux d'évaporation:	-
Inflammabilité (solide, gaz):	-
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité (vol-%):	-
Pression de vapeur (Pa):	-
Densité de vapeur:	-
Densité relative:	-
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
Viscosité:	-
Propriétés explosives:	-
Propriétés comburantes:	-

9.2. Autres informations

Température d'inflammation:	-
Liposolubilité:	-

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur. Combustible à des températures supérieures au point d'éclair.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange des vapeurs et de l'air peut être explosif.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lorsque le produit brûle ou est chauffé, il se décompose et dégage des gaz toxiques tels que CO_x.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Éthanol	Oral	Rat	LD50	10470 mg/kg bw
Éthanol	Inhalation	Rat	LC50 / 4 Heures	116,9 mg/L air
Propane-2-ol	Oral	Rat	LD50	5,84 g/kg bw
Propane-2-ol	Inhalation	Rat	LC50 / 6 Heures	ca. 5000 ppm
Propane-2-ol	Dermique	Lapin	LD50	16,4 mL/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Éthanol	96 Heures	Poisson	LC50	14,2 g/L
Éthanol	48 Heures	Daphnie	EC50	5012 mg/L
Éthanol	72 Heures	Algues	EC50	275 mg/L
Propane-2-ol	96 Heures	Poisson	LC50	9640 mg/L
Propane-2-ol	24 Heures	Daphnie	EC50	> 10000 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Éthanol	Oui	BOD	5 jours: 74%
Propane-2-ol	Oui	EU Method C.5	5 jours: 53%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow	BCF
Éthanol	No	-0,35	-
Propane-2-ol	No	0,05	-

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun effet connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK

16 05 08

15 02 02

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses.

14.1 -14.4.

ADR

Numéro ONU	Nom d'expédition des Nations unies	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage
1987	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-2-ol)	3	III

IMDG

UN number	UN proper shipping name	Transport hazard class(es)	Packing group
1987	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-2-ol)	3	III

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

Restrictions professionnelles:

-

Autre:

Déclaration en accord avec la réglementation UE no 648/2004 :

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire:

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008:	
Flam. Liq. 3;H226	D'après les données d'essais

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Autre:

-

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Changements ont été apportés dans les points suivants:

-

Cette fiche annule et remplace la version:

-
